

L'enfant à naître

Psaume 139. 1, 13-17

Introduction

Un enfant est en route ! Quelle bonne nouvelle ! Quelle promesse ! L'avenir s'ouvre devant nous, tout est possible. Les parents, les futurs frères et sœurs, la famille élargie, les amis, l'Église aussi : tout le monde finit par être dans l'expectative. La tension monte, comme dans l'attente de Noël.

Mais ce n'est pas toujours comme cela. Un enfant qui dérange, un enfant non désiré, un enfant rejeté, un enfant tué même, cela existe, cela a toujours existé. Selon le *Nouvel Obs*, 35% des femmes françaises ont eu au moins un avortement au cours de leur vie¹. Cela concerne donc beaucoup de monde, cela concerne sans doute nombre d'entre nous, hommes et femmes.

Vous m'avez demandé de venir aujourd'hui vous parler justement de l'enfant à naître. C'est un sujet important, un sujet controversé, un sujet douloureux. Pour ceux qui ne me connaîtraient pas, j'aimerais donc faire deux précisions. La première : je ne suis pas médecin. J'ai lu différentes choses, j'ai demandé conseil à un médecin, mais cela s'arrête là. La deuxième : je ne suis pas juriste. Là encore, j'ai lu certaines choses, comme vous aussi vous pourriez en lire. Comme beaucoup de pasteurs, je suis un généraliste, et c'est comme un généraliste que je vais essayer de vous aider à voir plus clair.

Voir plus clair, cela peut être troublant. Mais c'est la seule condition pour avancer. Se voiler la face, pratiquer la politique de l'autruche, être dans le déni : cela se paie tôt ou tard. C'est seulement en parlant vrai et en faisant le bon diagnostic qu'on peut espérer guérir.

Nous allons commencer par une lecture biblique, dans le Psaume 139.

Lecture Psaume 139. 1, 13-17

Éternel, tu me sondes et tu me connais...

*Tu m'as fait ce que je suis, et tu m'as tissé dans le ventre de ma mère.
Merci d'avoir fait de moi une créature aussi merveilleuse : tu fais des merveilles, et je le reconnais bien.*

Mon corps n'était pas caché à tes yeux quand, dans le secret, je fus façonné et tissé comme dans les profondeurs de la terre.

¹ <http://tempsreel.nouvelobs.com/societe/20140120.OBS3069/avortement-en-france-les-8-chiffres-a-retenir.html>

*Je n'étais encore qu'une masse informe, mais tu me voyais et, dans ton registre, se trouvaient déjà inscrits tous les jours que tu m'avais destinés alors qu'aucun d'eux n'existait encore.
Combien tes desseins, ô Dieu, sont, pour moi, impénétrables, et comme ils sont innombrables ! Ps 139.1, 13-17*

Le roi David a la conviction que Dieu a un plan pour lui, des plans généreux, magnifiques. Il est entouré d'hommes violents. Il est peut-être menacé. Il a le souvenir des années de mépris, de danger. En tant que roi, il peine à établir la justice. Mais il voit la souveraineté de Dieu dans sa vie. Le dessein bienveillant de Dieu est en train de s'accomplir.

Il regarde en avant, verset 16. Il ne sait pas quand sonnera l'heure de son départ, mais il sait que Dieu sait. Il ne maîtrise ni le jour de sa mort, ni ses modalités : la maladie, la vieillesse, le coup d'état, le poignard dans le dos... Mais il sait que Dieu maîtrise les choses, pour son bien.

David le sait par rapport à l'avenir, il le sait aussi en remontant dans le passé. C'est dans les versets 13 à 16. Il dit à Dieu : « Je n'étais encore qu'une masse informe, mais tu me voyais. » Sous-entendu : « Tu me regardais avec bienveillance. ». À l'échographie, on n'aurait pas vu grand-chose. Au troisième mois, on voit sur l'écran les bras, les jambes, la tête, c'est visiblement un petit être humain qui est là. Mais avant ? Quand il n'y avait que quelques cellules, quand sa mère ne savait pas encore, Dieu savait, Dieu regardait, Dieu aimait cet enfant à venir. Dieu avait des projets pour lui.

L'apôtre Paul va jusqu'à dire que Dieu nous a aimés avant même la fondation du monde². David ne regarde pas aussi loin. Mais le roi et l'apôtre partagent une même conviction, qui est aussi la nôtre : notre destinée est entre les mains de Dieu, dès le début, dès le tout début.

Le début de la vie

C'est quand, le début ? Sur la page Seine-et-Marne du *Parisien* du 14 juin 2016, il est question d'un accident près de Provins. Une femme enceinte de 7 mois apprend que son bébé est mort dans la collision. Et le parquet de Melun envisage de poursuivre le responsable de l'accident pour homicide involontaire ou pour blessures ayant entraîné la mort. Ce fœtus avait bel et bien un statut légal, c'était un bébé dont la mort compte pour quelque chose.

C'est quand, le début de la vie humaine ? La seule réponse possible, c'est de dire que le début, c'est la conception, le moment où le spermatozoïde du père rencontre l'ovule

2 Ep 1.4

de la mère et où les deux fusionnent pour former une cellule humaine avec une identité toute différente de celle du père ou du père. Dès ce moment, son sexe est fixé, la couleur de ses yeux, de sa peau, sa ressemblance au grand-père ou à la tante machin. Dans cette seule cellule, invisible à l'œil nu, tout est là. Après la conception, la première cellule se multiplie, progressivement les cellules se spécialisent, il y a des étapes importantes comme comme l'implantation de l'œuf fécondé dans l'utérus, la formation du cœur, du cerveau, des membres : jusqu'à au moment où le bébé peut supporter la vie au dehors, ou il a besoin de la vie du dehors. Et là encore, la croissance se poursuit, avec des étapes certes, mais dans la continuité. Génétiquement parlant, je suis aujourd'hui le même que neuf mois avant le 25 novembre 1947.

Les neuf mois de grossesse

Il y a deux façons de calculer les semaines de la grossesse. Très couramment, on compte 38 semaines à partir de la date de la fécondation. Les médecins, pour être plus précis, calculent 40 semaines à partir de la dernière menstruation, ce qui ajoute 14 jours au calcul plus habituel. C'est le calcul habituel que je vais afficher maintenant.

+ 4 semaines : le visage commence à se dessiner. Début du système nerveux. Le cœur bat ! C'est l'embryon.

+ 8 semaines : le cerveau se développe, on voit mieux l'ébauche du visage, il bouge, les bras et les jambes s'allongent, il mesure 3 cm et pèse 2-3g

+ 12 semaines : on parle maintenant du fœtus. Il peut ouvrir la bouche, les ongles poussent, la main peut se fermer. 1^{ère} échographie. Il peut sucer son pouce. Il pèse 45 g.

Délai légal de l'avortement en France

+ 16 semaines : il joue avec le cordon, il entend la voix de sa mère, un bruit le fait sursauter. L'échographie vérifie si les organes se développent bien. Fille ou garçon ? Il pèse 160g

+ 20 semaines : Les sens se développent. La mère le sent bouger. Il est complètement formé. Il joue avec ses mains, ses pieds. Il aime le sucre ! Il pèse 385 g.

+ 22 semaines : il ouvre ses yeux. Il pèse 385 kg. S'il devait naître, il pourrait survivre grâce à des soins spécialisés. Il aurait le droit de porter un nom, d'être inscrit sur le livret de famille, même s'il venait à décéder après. Il aurait droit à un enterrement.

Délai légal de l'avortement Grande-Bretagne

+ 24 semaines : Il reconnaît certaines voix et les bruits du corps de sa mère. Il pèse 650 g.

+ 28 semaines : Il sait pleurer. Rêve-t-il ? Il est curieux. Il tourne la tête vers la lumière et peut voir à 20 ou 30 cm devant lui. Il pèse près de 1,2 kg.

+ 32 semaines : il peut réguler sa température. Il gigote beaucoup. La tête bascule en bas. Il mesure 40,5 cm, et pèse presque 2 kg

+ 36 semaines : son cerveau est à maturité, il s'entraîne à respirer, il peut sortir à tout moment. Il pèse environ 2,7 kg.

+ 38 semaines : il est à terme

Avortement « thérapeutique » en France

Il faut expliquer cette dernière notion. L'interruption médicale de grossesse (IMG), appelée aussi avortement thérapeutique, est une interruption volontaire de grossesse pour motif médical.

Il semble évident que quand il est impossible de sauver et la mère et l'enfant, et faut sauver la vie qui peut être sauvée, et ce sera généralement celle de la mère. Ce sera le cas, par exemple, lorsque la grossesse se développe en dehors de l'utérus.

En France l'interruption médicale de grossesse « peut, à toute époque, être pratiquée si deux médecins membres d'une équipe pluridisciplinaire attestent, après que cette équipe a rendu son avis consultatif, soit que la grossesse met en péril grave la santé de la femme, soit qu'il existe une forte probabilité que l'enfant à naître soit atteint d'une affection d'une particulière gravité reconnue comme incurable au moment du diagnostic ». Elle est possible en France à tout âge, et jusqu'au terme de la grossesse.³

Dans la pratique, ce n'est pas seulement pour sauver la vie de la mère que cette opération se fait. Les gynécologues exercent une forte pression pour éliminer tout fœtus qui présente des anomalies, j'ai deux témoignages dans ce sens. L'idée, c'est qu'il est inacceptable de mettre au monde un enfant handicapé. Il est impossible de l'aimer, et l'État ne veut pas payer les soins. On met en avant un argument sur la qualité de vie de l'enfant. Je peux vous dire En France, 96% des bébés diagnostiqués trisomiques sont avortés⁴. Vous comprenez à quel point cela m'horrifie. Comment se fait-il qu'on vante le courage des athlètes des Jeux paralympiques, ceux-là même qu'on aurait tués si on avait pu ?

C'est l'eugénisme, c'est à dire l'amélioration de l'espèce humaine par l'élimination des sujets les plus faibles. Comme pour les plants de tomates. Ou comme pour l'élimination des petites filles en Inde ou en Chine.

Pièges du vocabulaire

Avec l'avortement thérapeutique, nous pouvons ouvrir un chapitre sur les pièges du vocabulaire.

Car c'est un abus de langage de dire thérapeutique, alors que la mère n'est généralement pas malade et n'a pas besoin d'être sauvée ou guérie (sauf grossesses

3 https://fr.wikipedia.org/wiki/Interruption_m%C3%A9dicale_de_grossesse citant l'article L. 2213-1 du Code de la santé publique

4 Le [Quotidien du médecin](#) (Antoine Dalat) 12/05/11

extra-utérines). Le bébé, malade ou handicapé, n'est pas guéri mais tué.

On parle aussi du curetage de l'utérus, de l'aspiration du contenu de l'utérus, alors que c'est le bébé qui est visé. C'est lui qui va être déchiqueté.

Et déjà le terme IVG, interruption volontaire de grossesse est un euphémisme. Car il serait tout aussi exact de parler de l'interruption volontaire d'une vie.

Faux raisonnements

Dans le même ordre d'idées, on peut mentionner certains arguments qui ne tiennent pas la route.

Je me souviens encore des femmes qui portaient des affiches : *Je fais ce que je veux de mon corps*. Mais il s'agit du corps d'un autre que la femme héberge pendant neuf mois ! Elle veut faire ce qu'elle veut du corps d'un autre !

On dit aussi : *C'est mon choix*. Comme si tous les choix personnels étaient bons. Mettre son enfant nouveau-né dans le congélateur ou tuer un enfant de 2 ans serait aussi un choix ! Tous les choix ne sont pas bons !

Ce n'est qu'une masse de cellules dont je me débarrasse. C'est un bébé : alors que très tôt certains organes se dessinent et que tout est en route dès le début. La première cellule n'est pas une cellule cancéreuse mais le début d'une vie humaine.

Un certain nombre de femmes disent à peu près ceci : « Je ne pourrais pas rendre cet enfant heureux ; je n'aurais pas la force de l'abandonner ; je choisis donc l'avortement. » C'est oublier que le premier trimestre de la grossesse est un temps de déséquilibre hormonal et émotionnel. A partir du 2^e trimestre, les sentiments se stabilisent et l'attachement à l'enfant devient plus fort. C'est oublier aussi que dans d'autres circonstances la loi ne permettrait pas de dire : « Je ne peux pas aimer cet enfant ; je le supprime. » C'est un raisonnement pervers.

On pratique souvent la censure. S'agissant de la trisomie, le Conseil supérieur de l'audiovisuel est intervenu pour critiquer la diffusion d'un film qui montrait sept personnes trisomiques heureuses. *Chère future maman* risquait, selon le CSA, de générer un trouble chez les femmes qui pourraient décider de ne pas garder le fœtus porteur de trisomie qu'elles attendraient⁵.

Culpabilité

Ce cas nous amène à nous poser la questions de la culpabilité et de la culpabilisation.

⁵ <http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2014/10/03/01016-20141003ARTFIG00011-sept-jeunes-trisomiques-protestent-contre-la-censure-du-csa.php>

Il est bien connu que certaines personnes peuvent avoir des sentiments de culpabilité qui ne reposent sur rien de bien concret. Ils surgissent en permanence parce que la personne a une mauvaise image d'elle-même et qu'elle a intégré dans sa personnalité un ensemble de lois, de tabous, d'interdits, de règles morales poussés à l'extrême.

Par ailleurs, quand je lis dans *Le Parisien* des récits de procès en assises, je vois qu'il y a un bon nombre de criminels qui ne se sentent pas coupables, qui rejettent la faute sur les autres, qui n'assument pas ce qu'ils ont fait.

Qu'en est-il donc des personnes qui sont impliquées dans un avortement ? Cela concerne beaucoup d'entre nous. Nous l'avons dit, selon un article du *Nouvel Obs*, 35% des Françaises ont eu recours à l'IVG au cours de leur vie⁶. Derrière ces femmes, il y a des hommes, des parents, des médecins, des gynécologues, des ami(e)s, des conseillers professionnels qui ont poussé dans ce sens, qui n'ont pas présenté des alternatives, qui n'ont rien fait pour aider. Cela fait beaucoup de monde.

La question n'est pas de savoir si ces gens se sentent coupables. Ils peuvent penser qu'ils ont bien fait. Ils peuvent être habitués. Ils peuvent avoir réussi à se convaincre que ce n'est rien. La question est de savoir si c'est un bien ou un mal que de tuer des enfants dans le ventre de leur mère. Si c'est un bien ou un mal de supprimer les enfants handicapés.

Et à partir de là, la deuxième question essentielle, c'est comment être libéré du poids d'une telle faute ? Généralement, on nie la faute, et le tour est joué... sauf que dans l'inconscient, souvent, la faute reste tapie comme une plaie qui ne veut pas se refermer.

La Bible propose une autre voie. Elle nous met d'abord tous sur un pied d'égalité : *Il n'y a pas de juste, pas même un seul... Tous ont péché et sont privés de la gloire de Dieu.*⁷ Et après avoir posé ce diagnostic implacable, l'Évangile offre le pardon. Pas des excuses, pas le déni, mais le pardon. La Bible dit que Jésus-Christ a porté nos péchés en son corps sur la croix, qu'il a payé pour nous, qu'il a assumé le châtiment qui nous donne la paix.

Du coup, si je l'accepte comme mon Sauveur, je peux dire : J'ai vraiment péché ; je suis vraiment pardonné. Ce que j'ai fait, ou négligé de faire, a bien été comptabilisé, a été pris en compte, pour que justice soit faite. Et maintenant, la dette est réglée. Et j'en ai contracté une autre : j'ai envers mon Sauveur une dette de reconnaissance éternelle.

Le contexte plus large

⁶ <http://tempsreel.nouvelobs.com/societe/20140120.OBS3069/avortement-en-france-les-8-chiffres-a-retenir.html>

⁷ Rm 3.10, 23

Si on parle d'un enfant que va naître, qui devrait naître, c'est qu'un homme et une femme ont eu des relations sexuelles. Du coup, on ne peut pas parler des questions liées à la grossesse sans évoquer le contexte plus général. Comment est-ce que nous considérons les relations sexuelles ? Dans l'optique chrétienne, elles sont le don de Dieu pour le couple, elles expriment son amour et renforcent son unité. Quand l'enfant viendra au monde, il aura déjà entendu la voix de son père et de sa mère, il trouvera deux adultes pour l'accueillir, le protéger, l'aider à grandir. C'est le cadre normal, voulu par Dieu dès les origines et clairement enseigné par Jésus-Christ. Voici ce qu'il dit, en Marc 10 :

*Mais, au commencement de la création, Dieu a créé l'être humain homme et femme. C'est pourquoi l'homme laissera son père et sa mère pour s'attacher à sa femme, et les deux ne feront plus qu'un. Ainsi, ils ne sont plus deux, ils font un*⁸.

Nous savons, puisque le monde est détraqué, que l'enfant dans le ventre de sa mère peut entendre des cris, que le père peut disparaître, que l'amour peut faire défaut. Mais le schéma vers lequel un chrétien veut tendre, c'est celui que Dieu a voulu pour son bien.

Ce qui veut dire, messieurs, mesdames, que nous ne devons pas penser les relations sexuelles comme un plaisir anodin. Elles lient deux êtres. Ce n'est pas comme manger de la mousse au chocolat : un plaisir fort sans conséquence. La relation sexuelle crée un lien, et briser ce lien est douloureux, tout le monde le sait. Malgré la contraception, la relation sexuelle fait parfois des bébés qu'on n'attendait pas. Il lui faut donc un cadre stable, et ce cadre, c'est le mariage.

Interpellations

Messieurs, vous avez fait un bébé sans le vouloir, vous avez mis enceinte une fille que vous n'aimiez pas plus que ça ? Vous avez couché à droite et à gauche ? Vous avez célébré Pâques avant Noël ? Eh oui, vous allez devoir assumer. C'est vous qui avez donné la vie. C'est à vous d'aimer et de protéger cet enfant, quelle que soit la relation à long terme que vous aurez avec la mère. A priori, aimer l'enfant implique d'aimer la mère... mais c'est parfois plus compliqué que ça. Dans tous les cas, messieurs, n'ajoutez pas à votre inconscience initiale la responsabilité de la mort d'un enfant.

Mesdames, vous avez fait un bébé sans le vouloir. Trop tôt. Avec un homme que vous n'aimez pas. Ce bébé est en vous, mais il n'est pas vous. Il va changer votre vie, c'est sûr. Ce bébé, lui, ne vous a rien fait de mal. Le père, peut-être. Par votre

8 Mc 10.6-8, citant Gn 1.27 et 2.24.

inconscience, vous vous êtes peut-être fait du mal à vous même. Mais ce bébé, vous allez apprendre à l'aimer. Si vous le supprimez, il sera toujours dans votre tête le bébé que vous avez porté. Si vous avez 13 ans, si vous souffrez de troubles mentaux graves, si vous vivez dans l'extrême pauvreté, cherchez des solutions pour la suite : l'aide psychologique ou matérielle auprès des associations, ou l'adoption, pour rendre heureux un autre couple, et le bébé du même coup. N'ajoutez pas à votre inconscience initiale la responsabilité de la mort d'un enfant.

Voici un témoignage frappant, il est de Randy Acorn, qui a écrit *Oui à la vie*. Je cite :

L'adolescente enceinte que nous accueillie chez nous avait eu deux avortements, mais pendant son séjour chez nous, elle a mis au monde son enfant et l'a donné pour l'adoption. Cela n'a pas été facile, mais cette magnifique femme, des années plus tard, nous a dit : « Quand je pense aux trois bébés que je n'ai plus, j'ai des sentiments très différents. Les deux dont je me suis fait avorter me remplissent de douleur et de regrets. Mais quand je pense à celui que j'ai donné pour l'adoption, je suis remplie de joie, parce que je sais qu'il est élevé par une famille qui le désirait. »⁹

Frères et sœurs, posons-nous la question : Que pouvons-nous faire face à cet immense problème de société ? Que pouvons-nous faire face à la détresse de certaines femmes enceintes ?

La première chose, c'est d'honorer les femmes, toutes les femmes, qui décident de garder leur enfant. Parfois, une grossesse, c'est la honte, dans la famille, dans l'Église, dans certaines cultures. Pour éviter cette honte-là, on est prêt à tout. Mais la honte doit changer de camp : elle est aux hommes ! Au jour d'aujourd'hui, le problème fondamental, ce n'est pas le respect ou non de la moralité, c'est le respect ou non de la vie ! T'as fait une bêtise ? Tout le monde en fait. Tu assumes, et nous, on t'admire !

Ensuite, sur le plan individuel, il faut soutenir, et s'organiser pour soutenir les personnes vulnérables. Quand le sujet surgit devant la machine à café on peut dire au moins ceci : On ne tue pas les bébés, on ne tue pas les handicapés. L'un ou l'autre aimeraient peut-être soutenir une association qui a comme but de défendre les plus vulnérables d'entre nous.

Une Église ne peut pas tout faire, ne peut pas mener tous les combats. Mais ce serait formidable si dans les Églises il y avait des groupes de soutien pour les femmes enceintes et une action plus militante auprès de l'opinion, pour qu'elle change. Une Église peut au moins avoir à disposition des livres et de bonnes adresses.

9 Randy Acorn, *Oui à la Vie*, Éditions CLC, 2013 p 111.

Conclusion

Le roi David a dit à Dieu : « Je n'étais encore qu'une masse informe, mais tu me voyais. » Sous-entendu : « Tu me regardais avec bienveillance. ». Quand il n'y avait que quelques cellules, quand sa mère ne savait pas encore, Dieu savait, Dieu regardait, Dieu aimait cet enfant à venir. Dieu avait des projets pour lui.

L'apôtre Paul dit que Dieu nous a aimés avant la fondation du monde¹⁰ : hommes et femmes, noirs et blancs, handicapés et bien portants. Notre destinée est entre les mains de Dieu, dès le début, dès le tout début.

Notre regard sur l'enfant à naître doit changer !

Questions

¹⁰ Ep 1.4

Annexe 1

Ce tableau résume les neuf premiers mois de la vie après la conception¹¹

Premier trimestre

- + 1 semaine : implantation de l'œuf, nidation
- + 2-3 semaines : le visage commence à se dessiner. C'est l'embryon
- + 4 semaines : début du système nerveux, le cœur bat !
- + 5 semaines : le cerveau se développe, on voit mieux l'ébauche du visage
- + 6 semaines : il bouge, il pèse 1,5g et mesure 10-14 mm.
- + 7 semaines : les bras et les jambes s'allongent, il mesure 17-22 mm.
- + 8 semaines : 3 cm, 2-3g
- + 9 semaines : on parle maintenant du fœtus. Il peut ouvrir la bouche.
- + 10 semaines : les ongles poussent, la main peut se fermer. 1^{ère} échographie (12 semaines d'aménorrhée) .
- + 11 semaines : les tissus osseux commencent à se modeler. Il pèse 28 g
- + 12 semaines : il peut sucer son puce. Il pèse 45 g.

2^e trimestre

- + 13 semaines : de petits mouvements. Il goûte les saveurs ! Il pèse 65 g
- + 14 semaines : il joue avec le cordon : il pèse 100-110 g
- + 15 semaines : il entend la voix de sa mère, un bruit le fait sursauter.
- + 16 semaines : l'échographie vérifie si les organes se développent bien. Fille ou garçon ?
- + 17 semaines : 200g, 19 cm. Les sens se développent.
- + 18 semaines : la mère le sent bouger. 2^e échographie, entre la 18^e et la 20^e semaine de grossesse.
- + 19 semaines : le fœtus est complètement formé. Il joue avec ses mains, ses pieds.
- + 20 semaines : il aime le sucre !
- + 21 semaines : il ouvre ses yeux. 24 cm, 440 g
- + 22 semaines : s'il devait naître, il survivrait grâce à ses soins très spécialisés
- + 23 semaines : il reconnaît certains sons : des voix, les bruits du corps de sa mère.
- + 24 semaines : son visage se précise. Il pèse 650 g et mesure 30 cm.
- + 25 semaines : il sait pleurer. Rêve-t-il ?
- + 26 semaines : il est curieux. Il tourne la tête vers la lumière. 33 cm et 870g.

3^e semestre

- + 27 semaines : il atteint son 1^{er} kilo
- + 28 semaines : il peut voir à 20 ou 30 cm devant lui
- + 29 semaines : il peut réguler sa température
- + 30 semaines : il gigote beaucoup. 37 cm, 1,5 kg. 3^e échographie entre la 30^e et la 32^e semaine de grossesse.
- + 31 semaines : la tête bascule en bas
- + 32 semaines : 40, 5 cm, presque 2 kg
- + 33 semaines : son cerveau est à maturité
- + 34 semaines : il s'entraîne à respirer
- + 35-38 semaines : il est à terme, il peut sortir à tout moment !

¹¹ Les médecins calculent 40 semaines à partir de la dernière menstruation, ce qui ajoute 14 jours au calcul plus habituel, mais moins précis, à partir de la date de la fécondation. Voir http://naîtreetgrandir.com/fr/grossesse/trimestre1/fiche.aspx?doc=grossesse-developpement-foetus-embryon#_T

Annexe 2

Ressources (à compléter)

Randy Acorn, *Oui à la Vie*, Éditions CLC, 2013

Associations catholiques

- Alliance VITA
- *Claire amitié* <http://www.claireamitie.org/> (soutient les futures mamans en difficulté)
- ivg.net
- etc.

Associations évangéliques

- ACPERVie
- CPDH
- SOS Femmes enceintes

Liste des associations sur www.sosbebe.org

Fondation Jérôme Lejeune (www.fondationlejeune.org) : recherche sur la trisomie et défense des personnes trisomiques. Elle signale :

- Fédération UN DE NOUS, www.undenous.fr
- Vidéo *How do you see me ?* <https://www.youtube.com/watch?v=YhCEoL1pics>
- Jean-Marie Le Méné, *Les premières victimes du transhumanisme* (sur l'élimination des enfants trisomiques)
- La campagne *Stop discriminating Down*

Chère future maman, cf <http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2014/10/03/01016-20141003ARTFIG00011-sept-jeunes-trisomiques-protestent-contre-la-censure-du-csa.php>

Annexe 3

Thématiques qui ne trouvent pas place pour le moment dans le message

Viol : cf. Acorn p 88. Il ne faut pas ajouter au traumatisme du viol, dont il faut guérir, celui d'avoir fait périr un innocent. Le processus de guérison peut inclure soit l'acceptation de l'enfant soit la décision de le faire adopter. Une association comme *Claire amitié* vient en aide aux femmes qui se trouvent enceintes entre autres suite à un viol, notamment à des adolescentes.

Anencéphalie : cf Acorn p 97. Vivre un deuil naturel, plutôt que de provoquer la mort artificiellement.

Risques médicaux minimisés : Acorn p 80-81

Études non financées, traçabilité des causes de décès ou de complications impossible : Acorn p 83

Faut-il se taire ? Est-ce simplement un problème de conviction personnelle ? Une question de vie privée ?

Clause de conscience

- Médecins : oui
- Pharmaciens : non
- Infirmières, aides-soignants : oui

Mais il reste à savoir si la clause de conscience est valable pour l'IMG. A priori pas.

Voir annexe 4

Délais légaux de l'avortement

France : méthode médicamenteuse jusqu'à 7 semaines ; méthode chirurgicale, par aspiration "du contenu de l'utérus", jusqu'à la 12^e semaine

Pays-Bas 20 semaines de grossesse

Grande Bretagne (RU sauf Irlande du Nord) 22 semaines de grossesse. La loi oblige les médecins à tuer ou à laisser mourir des enfants qui autrement, en tant que grands prématurés, seraient pris en charge et sauvés.

Statistiques avortement

220.000 en France en 2014¹².

197.000 en 2014 au Royaume Uni. Ce qui signifie que pour la même population, la France est beaucoup plus portée sur l'avortement que le Royaume Uni. Le chiffre est plus élevé, pour un délai légal presque moitié moins.

Nombre de décès à cause d'avortements clandestins avant la loi Weil. ? Nombre de décès après la

12 <http://tempsreel.nouvelobs.com/societe/20140120.OBS3069/avortement-en-france-les-8-chiffres-a-retenir.html>

loi Weil ?

- avortements clandestins avant 1975 (loi Veil) : 200.000 en 1965
- avortements clandestins après 1975 : 90.000 en 1980, le chiffre a sans doute baissé depuis.

Contraception dite abortive. D'après un médecin que j'ai consulté, il paraît que ces méthodes empêchent la conception et ne sont donc pas abortives. Le stérilet agirait parce qu'il contient du cuivre qui tue les spermatozoïdes. La pilule du lendemain empêcherait l'ovulation.

Un raisonnement parfois entendu : la vie ne commence pas avec la conception, mais avec le souffle de vie. Mais le Psaume 139 parle de l'amour de Dieu pour un être humain au début de la grossesse, pas seulement à partir de la naissance.

Conception in vitro. Pour aider les couples qui n'arrivent pas à concevoir un enfant, il est parfois proposé de procéder à la fécondation in vitro, pour qu'ensuite un œuf fécondé soit implanté dans l'utérus de la mère. Le problème éthique, c'est qu'on prépare plusieurs œufs fécondés, ayant donc chacun son ADN propre. Si l'implantation réussit, que fait-on des cellules fécondées qui sont en trop ? Elles seront congelées, pour pouvoir servir ensuite, si besoin, ou pour être détruites. La tentation serait grande de faire sur elles des expériences.

Annexe 4

Clauses de conscience dans le secteur médical

La clause de conscience est légalement reconnue dans trois situations :

1. L'interruption volontaire de grossesse

Il s'agit de la clause la plus connue, applicable depuis la loi du 17 janvier 1975 dépénalisant l'IVG : « Un médecin n'est jamais tenu de pratiquer une interruption volontaire de grossesse mais il doit informer, sans délai, l'intéressée de son refus et lui communiquer immédiatement le nom de praticiens susceptibles de réaliser cette intervention selon les modalités prévues à l'article L. 2212-2. Aucune sage-femme, aucun infirmier ou infirmière, aucun auxiliaire médical, quel qu'il soit, n'est tenu de concourir à une interruption de grossesse » (Article L2212-8 du code de la santé publique).

A noter que les pharmaciens ne sont pas considérés comme des auxiliaires médicaux, et ne sont donc pas concernés par cette clause.

2. La stérilisation à visée contraceptive

Une clause similaire vise, pour les seuls médecins, les cas plus rares de stérilisation à visée contraceptive, à la suite de la loi du 4 juillet 2001 : « Un médecin n'est jamais tenu de pratiquer cet acte à visée contraceptive mais il doit informer l'intéressée de son refus dès la première consultation » (Article L2123-1 du code de la santé publique).

3. Les chercheurs sur l'embryon

La loi bioéthique du 7 juillet 2011 a introduit une clause de conscience pour les chercheurs, au sens large, qui sont impliqués dans les recherches sur les embryons humains : « Aucun chercheur, aucun ingénieur, technicien ou auxiliaire de recherche quel qu'il soit, aucun médecin ou auxiliaire médical n'est tenu de participer à quelque titre que ce soit aux recherches sur des embryons humains ou sur des cellules souches embryonnaires autorisées en application de l'article L. 2151-5 » (Article L2151-7-1 du code de la santé publique).

Source : <http://www.alliancevita.org/2013/06/les-clauses-de-conscience-reconnues-en-france/>

Voir aussi :

<https://www.senat.fr/questions/base/2007/qSEQ07011218S.html>

L'IMG, par contre, ne semble pas concernée par la clause de conscience. A vérifier.